«driving at work»

Crash Recorder pour les clients Entreprises

Instrument préventif pour les flottes de véhicules
Des études internationales confirment les expériences réalisées par le service de recherche accidentologique d'AXA selon lesquelles l'utilisation du Crash Recorder dans les flottes de véhicules réduit le nombre de sinistres de façon significative. De nombreux conducteurs se montrent plus responsables s'ils ont installé un Crash Recorder dans leur véhicule et ont été sensibilisés sur ce point.

Sécurité juridique accrue
Le Crash Recorder est un témoin objectif; en cas d'accident, il enregistre toutes les données permettant de reconstituer l'événement avec exactitude et rapidité. Il accroît ainsi votre sécurité juridique.

Comment le Crash Recorder fonctionne-t-il?
Le Crash Recorder enregistre les données pendant les vingt secondes qui précèdent et les dix secondes qui suivent un accident. Il s'agit des données suivantes:
- accélérations,
- date et heure de l'impact,
- modes d'exploitation du Crash Recorder.

Caractéristiques techniques
Le Crash Recorder
- est un appareil compact qui peut être installé dans l'habitacle, généralement sous un siège.
- n'est pas un instrument de surveillance; il n'enregistre que les données liées à un accident.
- n'est pas relié au système électronique du véhicule. Il est alimenté par des batteries séparées d'une autonomie minimum de trois ans, devant être remplacées au plus tard après quatre ans (en fonction du kilométrage du véhicule).

Installation du Crash Recorder
Deux possibilités s'offrent à vous pour installer le Crash Recorder:
- Le montage étant très simple, vous pouvez fort bien l'effectuer vous-même. A cet effet, veuillez lire attentivement la notice d'installation. Les données enregistrées ne peuvent être analysées que si le Crash Recorder a été correctement installé. AXA décline toute responsabilité en cas de montage incorrect du Crash Recorder.
- Si vous le souhaitez, le montage peut également être effectué par notre partenaire Carglass. Ce service est payant.

Lecture des données en cas de sinistre
Le client assume seul la responsabilité de la lecture des données après un sinistre. AXA ne procède pas automatiquement à une lecture des données à la suite d'un accident. Vous avez deux options pour lire les données:
- Vous démontez l'appareil en suivant les instructions et l'envoyez à AXA par la poste, accompagné de la check-list d'installation et de toutes les informations concernant l'accident (photos, schémas, etc.). Nous lirons les données, puis nous vous renverrons les données et l'appareil.
- AXA vous envoie l'équipement nécessaire pour que vous puissiez lire vous-même les données. Cet équipement est payant.

«driving at work»

Offre pour Crash Recorder

Offre de base
Le prix unitaire du Crash Recorder est de 100 CHF hors TVA. Sont inclus dans le prix:

- un Crash Recorder avec matériel de fixation, étiquette de sécurité et étiquette indicative pour la vitre latérale;
- lecture des données (si le Crash Recorder est envoyé à AXA par courrier);
- envoi par e-mail des données brutes au format texte et sous forme de graphiques;
- brève prise de position par téléphone sur les données enregistrées en cas de sinistre et sur la marche à suivre par le service de recherche accidentologique d'AXA;
- renvoi de votre Crash Recorder s'il a été expédié à AXA par courrier.

Offre élargie en cas de sinistre
Sur demande, deux autres services peuvent vous être fournis, moyennant frais:

- Prise de position écrite (500 CHF hors TVA):

L'avis écrit contient toutes les déclarations importantes relatives aux données enregistrées. Le traitement du dossier prend environ un mois, selon notre charge de travail. Tout prolongement important de ce délai vous sera signalé au plus vite.

- Expertise analytique de l'accident (160 CHF l'heure hors TVA):

Les expertises analytiques d'accidents sont rédigées par AXA de manière objective, avec le plus grand soin et en toute bonne foi, en tenant compte de l'ensemble des indices dont elle dispose.

Installation effectuée par Carglass
Si vous ne souhaitez pas installer le Crash Recorder vous-même, Carglass, le partenaire d'AXA, peut s'en charger pour vous. Le coût de l'installation est de 100 CHF par appareil, hors TVA. Veuillez nous faire savoir si vous souhaitez recourir à ce service.

Limitation de l'offre aux véhicules de tourisme et de livraison
Le Crash Recorder n'est disponible que pour les voitures de tourisme et de livraison. Si l'appareil est utilisé sur d'autres types de véhicules, AXA ne peut garantir l'exactitude des données enregistrées.

Commande

1) Pour passer commande, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse: drivingatwork@axa-winterthur.ch.
2) Le service de recherche accidentologique d'AXA prendra contact avec vous pour discuter de la marche à suivre.
3) Vous recevrez une nouvelle police ou convention d'utilisation par courrier. Celle-ci contient une condition contractuelle supplémentaire qui définit les règles de protection des données applicables au Crash Recorder.
4) Après réception du double de la police ou de la convention d'utilisation signé par vos soins, nous vous enverrons le Crash Recorder par courrier.
5) Vous pouvez commander des appareils supplémentaires à tout moment par e-mail à l'adresse: drivingatwork@axa-winterthur.ch.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
24 heures sur 24: 0800 809 809
AXA.ch
AXA Assurances SA

WMIC C&P 3984 Fr – 03.14

AXA winterthur
réinventons / la prévention